



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Ciudad de Guatemala (Guatemala), 26-30 avril 2004

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

1. Les fonctions de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été établies comme suit: recommander des politiques de production et de santé animales à ses membres; planifier et promouvoir des mesures visant à améliorer la production animale et la lutte contre les maladies animales; déterminer, en consultation avec les membres intéressés, la nature et la portée de l'assistance dont ils ont besoin pour appliquer leur programme national de développement de l'élevage et apporter un soutien aux programmes régionaux.
2. Peuvent faire partie de la Commission tous les États Membres et Membres associés de la FAO de la région Amérique latine et Caraïbes. La Commission est composée des États membres et membres associés de la région ayant fait savoir au Directeur général leur désir d'être considérés comme membres.
3. La Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes a tenu sa huitième session les 28 et 29 octobre 2003 à Santiago (Chili), à l'aimable invitation du Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ont assisté à cette session 23 participants, dont des représentants des pays, des fonctionnaires du Siège de la FAO et des observateurs d'organisations non gouvernementales.
4. Les principales conclusions auxquelles est parvenue la huitième session de la Commission, après un travail par groupes sous-régionaux, sont résumées aux paragraphes 5 à 28. Cette session avait pour but de déterminer si la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes devait être maintenue.

Présentation de la situation de l'élevage dans la région

5. La Commission a souligné qu'elle avait pour but de renforcer la contribution de l'élevage au développement économique et social et à la sécurité alimentaire des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et que, pour agir avec le maximum d'efficacité, elle devait pouvoir compter sur l'appui d'un secrétariat technique désigné par la FAO.

Caractéristiques et conditions nécessaires au fonctionnement de la Commission

6. Inclure tout le secteur de l'élevage, autrement dit toutes les espèces animales présentant une importance sociale et économique qui contribuent à l'alimentation et à la création de revenus, à toutes les étapes des processus de production, de transformation et de distribution commerciale.
7. Reconnaître l'hétérogénéité des pays et des sous-régions et, par conséquent, la nécessité d'instances régionales, sous-régionales et nationales de débat et de consultation.
8. Tirer parti de l'existence d'autres instances et commissions et des activités menées par des organismes nationaux et internationaux comme la FAO, le FIDA, la BID, la Banque mondiale, etc.
9. Obtenir la volonté politique et l'appui économique nécessaires à la Commission pour s'acquitter de ses fonctions. Dans chaque pays, envisager la participation du secteur privé (organisations de producteurs et chambres de commerce du secteur agro-alimentaire) aux délégations participant à la Commission.

Nouvelles attributions

10. Recommander les grandes lignes de politiques de développement intégral du secteur de l'élevage aux pays membres de la Commission.
11. Prévoir et promouvoir des instruments pour le développement intégré du secteur de l'élevage dans la région.
12. Promouvoir et susciter des mesures et instruments pour étudier, prévenir et combattre les maladies animales ayant un impact sur la santé publique et le commerce des produits de l'élevage, et recommander des normes et pratiques communes à cette fin.
13. Prévoir et promouvoir des mesures et instruments pour la création, l'adaptation et le transfert de technologies qui permettent aux différents maillons du secteur de l'élevage dans la région d'être compétitifs aux niveaux national et international.
14. Prévoir et promouvoir des mesures et instruments visant à établir des programmes de formation et d'enseignement qui répondent aux besoins du secteur de l'élevage dans la région.
15. Promouvoir parmi les membres de la Commission l'échange horizontal de données d'expérience sur des thèmes d'intérêt commun.
16. Évaluer les rapports présentés sur l'exécution du programme.

Fonctions du Secrétariat technique de la Commission

17. Communiquer aux centres de liaison des pays membres de la Commission l'information générée en continu par la FAO, dans la mesure où elle peut intéresser les pays et où elle touche à l'élevage.
18. Promouvoir l'échange de données d'expérience sur les politiques et les stratégies de développement de l'élevage.
19. Collaborer avec les pays membres de la Commission à l'élaboration de propositions de projets régionaux à l'appui du développement de l'élevage dans la région.
20. Offrir les services nécessaires pour organiser et mener à bien les réunions de la Commission.

Fonctions de la Commission

21. Servir de forum pour des débats sur les questions de stratégie et les politiques relatives à l'élevage.
22. Communiquer à la FAO et à d'autres organisations internationales les besoins des pays en matière d'assistance en vue du développement de leur secteur de l'élevage.
23. Appuyer les propositions de projets émanant des Vice-Présidences et du Secrétariat, afin d'obtenir les ressources qui permettront de les mettre en oeuvre.

Secrétariat technique d'appui

24. Dans la mesure où, pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions, la Commission devrait pouvoir compter sur un secrétariat technique permanent, il a été demandé à la FAO d'assurer ce secrétariat qui servirait de centre de liaison pour la Commission.
25. Pour rendre possible la restructuration et le fonctionnement initial du Secrétariat technique, il est recommandé à la FAO de mettre en oeuvre un projet régional de coopération technique (PCT) qui assure des ressources pour les activités d'information, de réorganisation de la Commission, de formation et d'étude des questions d'actualité et pour les réunions de la Commission.

Présidence régionale et Vice-Présidences sous-régionales

26. Pour que les pays membres de la Commission puissent travailler de manière plus efficace et pour tenir compte des particularités des sous-régions, il a été convenu d'instituer une Présidence régionale de la Commission et quatre Vice-Présidences sous-régionales, fonctions qui seraient assurées pour une période de deux ans par des pays élus par les pays membres de la Commission. Il appartiendrait au gouvernement des pays sélectionnés de nommer la personne chargée de ces fonctions. À cette occasion, les pays sélectionnés ont été les suivants:

Présidence régionale:	Chili
Vice-Présidence de la sous-région andine:	Bolivie
Vice-Présidence de la sous-région d'Amérique centrale:	Mexique
Vice-Présidence de la sous-région des caraïbes:	Cuba
Vice-Présidence de la sous-région du Cône sud:	Argentine

27. Il a été convenu, en outre, de tenir des réunions chaque année, avec les réunions par sous-régions une année et la session plénière régionale l'année suivante, le Secrétariat technique appuyant les deux types de réunions. Celles-ci seraient convoquées pour traiter d'un thème spécifique aux sous-régions ou d'un thème d'intérêt général s'agissant de la session plénière.

Principaux projets de soutien

28. La Commission devant travailler sur des informations actualisées et contribuer au développement des capacités des pays, il a été convenu que dès que le Secrétariat technique serait établi et avec la participation active des Vice-Présidences, il faudrait trouver des ressources pour les projets ci-après: a) restructuration et renforcement de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes; b) renforcement des systèmes nationaux de soutien à la santé animale, de traçabilité et de sécurité sanitaire des produits de l'élevage, eu égard, plus particulièrement, au commerce international; et c) renforcement des capacités nationales pour assurer la compétitivité du secteur de l'élevage. Les deux types de projets devront reposer essentiellement sur les systèmes d'information et l'élargissement des connaissances et tenir compte des particularités des systèmes institutionnels.